

CCSEHDAA - Comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers

Rencontre du CCSEHDAA 2021-2022 du CSSDM

Jeudi 23 novembre 2022, 19 h à 21 h 30

Rencontre visioconférence, Zoom

<p>Présents</p>	<p>Bond, Catherine Chandonnet, Dominique Coulibaly, Kiléka Couture, Marilou D'Amours Bélanger, Ève Delaroche, Dominique Desjardins, Sophie Dion, Jacinthe</p>	<p>Doiron, Lucille Firoud, Sadia (prise de note) Laforest, Benoît Ledoux, Richard Léveillé, Claudine Liotard, Brigitte Ménard, Marie-Claude Poirier, Nathalie Roby, Geneviève</p>
<p>Absents :</p>	<p>Beudet, Diane Contant, Marie Dominique Saumur</p>	<p>Ouellet, Anie Sévigny, Martin</p>

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
1	<p>Mot de bienvenue et tour de table</p> <p>Mme Kiléka Coulibaly, présidente sortante du CCSEHDAA, souhaite la bienvenue aux membres et procède à l'ouverture de l'assemblée, à 19 h 03.</p>			
2	<p>Accueil des nouveaux membres parents</p> <p>Mme Kiléka Coulibaly fait un tour d'écran et propose aux membres de se présenter.</p> <p>La plupart des membres, à commencer par Mme Coulibaly, relatent leur situation familiale ainsi que leurs expériences professionnelles.</p> <p>Mme Coulibaly souligne l'arrivée de nouveaux membres parents.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marie-Claude Ménard : a démissionné de son poste d'éducatrice en service de garde du CSSDM. Elle est inscrite à la maîtrise en santé sécurité du travail depuis 2 ans. Elle est également auxiliaire en enseignement à l'UdeM et elle fait du maintien à domicile. Madame Ménard est présentement en processus d'embauche pour travailler comme inspectrice au CNESST. Elle est mère de 4 enfants. • Marilou Couture : Maman de 2 enfants. • Diane Beudet : Donnant des cours à l'université le mardi soir, Mme Beudet ne pouvait être présente à cette rencontre. 			
3	<p>Poursuite des mandats, comme membres parents, pour deux années supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Kiléka Coulibaly • Dominique Delaroche 			

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<ul style="list-style-type: none"> • Catherine Bond <p>Mme Coulibaly, présidente sortante, se propose pour la poursuite de son mandat pour deux autres années supplémentaires en tant que présidente du CCSEHDAA.</p> <p>Elle informe les membres du comité de ce qui a été décidé lors de la dernière rencontre du 10 juin 2021, concernant la durée de ce mandat. Lors de cette rencontre, il a été souligné que le mandat (2 ans) était court et qu'il aurait été profitable de le rallonger. Cette démarche a été soumise au président du Comité de parents (CP), M. Marc Etienne Deslauriers qui avait accepté l'idée du changement.</p> <p>Ce point a été rapporté au CP qui a fait passer une résolution. Celle-ci permet de reconduire automatiquement le mandat pour deux autres années supplémentaires, à la demande des parents (possibilité d'être en poste pour une durée totale de quatre années).</p> <p>De ce fait, les mandats de Mmes Coulibaly, Delaroche ainsi que celui de Mme Bond sont reconduits grâce à cette résolution qui a été adressée à tous les membres parents.</p> <p>Mme Coulibaly remercie le CP pour son habituelle implication.</p>		<p>Résolution « Reconduction des mandats des parents du CCSEHDAA, 2021 » adoptée du 15 juin 2021 par le Comité de parents des écoles de Montréal</p>	
4	<p>Accueil de madame Sadia Firoud, soutien au CCSEHDAA</p> <p>Mme Firoud est secrétaire de gestion au Centre de gestions des espaces administratifs (CGEA). Elle est aussi membre du CESA. Elle a été approchée pour participer aux rencontres du CCSEHDAA afin de rédiger le procès-verbal.</p>			

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>Mme Chandonnet s'interroge sur l'absence d'un représentant des enseignants pour cette année 2021/2022. M. Laforest fait savoir que l'information a été transmise à Mme Marie Contant, de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal. Un suivi est attendu de la part de Mme Contant. L'invitation pour la rencontre lui a également été envoyée.</p>			
5	<p>Adoption de l'ordre du jour</p> <p>L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.</p> <p>Le point 12 à l'ordre du jour est devancé :</p> <p>Mme Lucille Doiron annonce qu'il est possible de retrouver, sur le site Internet de l'institut des troubles d'apprentissage (ITA), 4 journées de formations gratuites et créées spécialement pour les parents. Ces ateliers ont pour but d'outiller les parents pour accompagner leur enfant dans son apprentissage. La prochaine rencontre aura lieu le 29 janvier 2022 sous le thème « <i>Quand les émotions s'en mêlent – Gérer les émotions pour apprendre sereinement</i> ».</p> <p>Pour plus de détails, elle fait savoir qu'un courriel sera envoyé à l'ensemble des membres.</p>	<p>Sur la proposition de Mme Bond, appuyée par Mme Roby, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.</p>	<p>CCSEHDAA_OdJ_2021-11-23</p>	<p>Suivi</p> <p>Mme Desjardins : Envoyer le lien de l'ITA pour les formations gratuites offertes aux parents.</p>
6	<p>Adoption du procès-verbal du 10 juin 2021</p> <p><i>Points de suivi du procès-verbal du 4 mai 2021.</i></p> <p><i>Point 6 – Présentation d'un plan de communication</i></p>	<p>Le procès-verbal du 10 juin 2021 est adopté avec modifications. Proposé par Mme Poirier et secondé par Mme Delaroche.</p>	<p>Procès-verbal 10 juin 2021</p>	

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>Mme Desjardins informe les membres qu'il y a eu une rencontre avec la conseillère en communication du CSSDM qui a apporté, entre autres, son aide au comité pour la mise en candidature des nouveaux membres parents.</p> <p>En comparaison avec l'année scolaire 2020-2021 où 31 candidatures sur 47 répondaient aux critères de sélection, 83 candidatures ont été reçues dont 62 répondaient aux critères de sélection pour cette année scolaire 2021-2022. Elle souligne le fait que plusieurs publicités ont été réalisées en matière de communication. Cette augmentation démontre que les travaux réalisés ont été très productifs.</p> <p>Mme Coulibaly confirme qu'un gros effort a été fourni pour réussir le processus de sélection.</p> <p><u>Point 7.1 - Suivi concernant la présentation au CA du projet de résolution sur la représentativité des parents sur les différents comités</u></p> <p>Mme Coulibaly fait un suivi par rapport à la présentation, au conseil d'administration du CSSDM (CA), du projet de résolution concernant la représentativité des parents d'élèves HDAA sur les différents comités institutionnels du CSSDM. Elle confirme avoir bien présenté le projet de résolution. Suite à sa lecture faite au CA, il lui a été spécifié que le CA et l'administrateur de la tutelle du CSSDM ne peuvent imposer la présence d'un parent d'élève HDAA au sein des comités institutionnels.</p> <p>Cependant, il a été suggéré de réfléchir avec M. Laforest à une stratégie pour approcher les responsables des comités et de leur faire part du désir d'intégrer un membre du CCSEHDAA sur les différents comités. Elle rajoute, que pour le moment, les comités institutionnels n'ont pas repris depuis que le CA a été instauré. Il peut être considéré que c'est en attente.</p>			<p>Suivi Mme Coulibaly et M. Laforest : approcher les différents responsables des comités.</p>

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>Toutes ces démarches ont pour but d'avoir une représentativité des parents d'enfants HDAA au sein des différents comités. Elle reconnaît que c'est un travail de longue haleine, mais elle reste optimiste quant à son aboutissement.</p> <p>Elle souligne qu'elle rencontre de façon hebdomadaire l'administrateur de la tutelle du CSSDM, ainsi que Mme Francine Fleury (directrice générale par intérim), pour se faire entendre et transmettre différents messages.</p> <p>Elle fait savoir aussi que lors de la présente rencontre, M. Laforest discutera du comité de l'environnement et du service de garde.</p> <p><i>Procès-verbal du 10 juin 2021.</i></p> <p><u>Point 5 – Suivi des réflexions des sous-groupes transport et service de garde (SDG)</u></p> <p>Mme Roby a relevé une confusion dans l'énoncé. En effet, dans le premier paragraphe du point 5, il est écrit qu'une première ébauche de fiche signalétique sera présentée. Elle suggère de préciser, dans le dernier paragraphe, la nature de la fiche qui est remplie par les chauffeurs afin qu'il n'y ait pas de confusion. Il s'agit d'une fiche de prévention active. Elle cite que ce sont deux outils différents.</p> <p>Mme Léveillé, quant à elle, aimerait savoir si la fiche mise en place concernant le transport est généralisée à tous les services et écoles. Elle demande à Mme Coulibaly si la fiche de prévention active lui a bien été transmise. La réponse est positive.</p>			

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	L'adoption du procès-verbal modifié est proposée par Mme Poirier et secondée par Mme Delaroche. Le procès-verbal modifié est adopté.			
7	<p>Rôle et responsabilité du CCSEHDAA</p> <p>M. Laforest informe les membres sur les rôles et responsabilités du CCSEHDAA. Le comité EHDAА est institué par la Loi sur l'instruction publique (LIP) pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.</p> <p>Ce comité est composé majoritairement de parents qui siègent au côté de représentants du CSSDM et de toutes les catégories de personnels œuvrant auprès des élèves HDAA. Les membres du comité se réunissent environ neuf fois au cours d'une année scolaire. Au sein du CCSEHDAA, les membres parents seront invités à représenter l'ensemble des parents d'élèves HDAA. Ils devront exprimer la vision parentale, poser des questions en lien avec les services offerts aux élèves HDAA et établir des liens avec les parents d'autres structures de participation.</p> <p>Le comité est chargé de trois responsabilités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Donner son avis au CSSDM sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. M. Laforest signale que le secrétariat général a entre autres demandé une vaste révision de la politique de l'adaptation scolaire qui a été adoptée il y a plusieurs années. Le CCSEHDAA sera mis à contribution lors de cette révision. Il sera possible pour un membre parent de siéger sur le comité. 2. Donner son avis sur l'affectation des ressources financières pour les services aux élèves EHDAА. 			<p>Suivi M. Laforest : Présenter les statistiques du ministère de l'Éducation.</p>

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>Les membres du CCSEHDAA seront invités à faire des suggestions et des propositions à la DG et à l'administrateur de la tutelle.</p> <p>3. Le plan d'engagement vers la réussite scolaire des élèves. Ce plan en est à sa troisième année. Un rapport est en phase de préparation pour l'activité annuelle et sera présenté lors d'une prochaine rencontre. M. Laforest déclare qu'il fournira également aux membres du CCSEHDAA les statistiques qui ont été présentées par le ministère de l'Éducation et qui sont en lien avec le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du CSSSDM.</p> <p>M. Laforest annonce que le comité de vigie du service de garde sera prochainement mis en place et que la politique pour le SDG sera révisée dans un avenir très proche.</p>			
8	<p>Remise du document de régie interne et présentation de la résolution « Reconduction des mandats des parents du CCSEHDAA, 2021 » adoptée du 15 juin 2021 par le Comité de parents des écoles de Montréal</p> <p>Mme Desjardins indique qu'un travail de révision du document de régie interne a été fait avec l'ensemble des membres du CCSEHDAA. Des modifications ont été apportées, notamment celles concernant la durée des mandats.</p>		Régie interne portant sur la résolution « Reconduction des mandats des parents du CCSEHDAA, 2021 » adoptée du 15 juin 2021 par le Comité de parents des écoles de Montréal	<p>Suivi</p> <p>Mme Desjardins : Mettre le document de régie interne du CCSEHDAA et la liste des membres à jour sur le site du CCSEHDAA.</p>

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	Le document de régie interne sera déposé sur le site du CCSEHDAA ainsi que la liste des membres qui a été mise à jour.			
9	<p>Élections</p> <p>9.1. Présidence 9.2. Vice-présidence 9.3. Délégué(e) aux différents comités</p> <p>M. Laforest propose de passer d'abord brièvement au point 10 « <i>Représentation des parents du CCSEHDAA au sein de comités</i> ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Comités institutionnels</u> <p>M. Laforest déclare qu'au niveau des comités institutionnels, le comité du transport scolaire est celui qui serait à même d'avoir un représentant du CCSEHDAA. Le service de l'organisation scolaire est déjà au fait du désir du CCSEHDAA d'avoir un représentant de parents sur ce comité. Dans le cas où il serait exigé de passer par les voies officielles, le CCSEHDAA passerait par le comité de parents (CP). Sachant que 90% des élèves utilisant le transport scolaire sont des élèves HDAA. Il serait donc logique d'avoir un représentant de parents du CCSEHDAA.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Comité SAÉ environnement</u> <p>La préservation de l'environnement est toujours d'actualité. M. Laforest propose que des membres siègent au sein de ce comité.</p>			

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Comité SAÉ vigie SDG</u> <p>C'est un comité qui coordonne l'ensemble des services de garde. Le but est d'apporter une contribution importante pour la révision de la politique des services de garde. Ça va être l'un des mandats principaux pour cette année. Deux membres du CCSEHDAA sont également attendus au sein de ce comité.</p> <p><u>Retour au point 9, pour les élections.</u></p> <p>9.1 Présidence</p> <p>M. Laforest fait un rappel aux membres sur le processus d'élections. Il demande aux nouveaux membres qui ont un intérêt pour l'un des postes affichés de se présenter s'ils le désirent. Il procède au vote.</p> <p>Sur la proposition de Mme Ménard, appuyée par Mme Bond et secondée par madame Bond, Mme Coulibaly est réélue à la présidence du CCSEHDAA.</p> <p>Mme Coulibaly est nommée présidente au CCSEHDAA par acclamation.</p> <p>9.2 Vice-présidence</p> <p>Mme Roby propose Mme Bond à la vice-présidence. Mme Delaroche appuie la proposition.</p> <p>Mme Bond est nommée vice-présidente au CCSEHDAA par acclamation.</p> <p>M. Laforest laisse la parole aux nouvelles élues.</p>	<p>Sur la proposition de Mme Ménard, et appuyée par Mme Bond, Mme Coulibaly est réélue à la présidence du CCSEHDAA.</p> <p>Sur la proposition de Mme Roby, et appuyée par Mme Delaroche, Mme Bond est élue à la</p>		

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>Mme Coulibaly, présidente, remercie tous les membres pour la confiance qui lui a été accordée. Elle rassure les membres sur son engagement aux CCSEHDAA et de mener à bien tous les projets déjà entamés et à venir.</p> <p>Mme Bond, vice-présidente, remercie l'ensemble des membres. Elle se dit ravie de seconder Mme Coulibaly dans ce mandat.</p>	<p>vice-présidence par acclamation.</p>		
10	<p>Représentation des parents du CCSEHDAA au sein de comités :</p> <p>10.1. Comités institutionnels</p> <p>10.2. Comité SAÉ environnement</p> <p>10.3. Comité SAÉ vigie SDG</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Bélanger est nommée comme représentante du CCSEHDAA au comité du transport scolaire institutionnel. - Mme Bélanger est nommée au comité SAÉ environnement. Mme Ménard propose de la remplacer au besoin. - Mme Coulibaly et Mme Ménard sont nommées au comité SAÉ vigie SDG. <p>Mme Ménard mentionne qu'elle pourrait également, au besoin, être sur le comité des ressources matérielles.</p>			
11	<p>Consultation et modalités – Mesures 30810-1 et 30810-2</p> <p>Les mesures 30810-1 et 30810-2 touchent essentiellement les élèves handicapés ou les élèves qui ont un plan d'intervention. Ces deux mesures sont précises quant à leurs critères de répartition. Elles s'adressent à des élèves qui ont un code de difficulté ministériel.</p> <p>Mesure 30810-1</p>		<p>Proposition_21-22 mesure 30810-1 CCSEHDAA</p> <p>Proposition_21-22 mesure 30810-2 CCSEHDAA</p>	<p>Suivi</p> <p>Mme Desjardins : faire parvenir le document « L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation</p>

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>La mesure 30810-1 est consacrée au financement d'achat de mobiliers d'appareillages spécialisés, nécessaires à la scolarisation de certains élèves handicapés. Les montants annoncés sont loin de couvrir l'ensemble des besoins des élèves.</p> <p>M. Laforest présente la proposition en lien avec la mesure.</p> <p>Mme Chandonnet s'interroge sur la fréquence du versement du montant résiduel pour l'école Saint-Enfant-Jésus. M. Laforest assure que les versements sont faits chaque année.</p> <p>Mme Léveillé se questionne sur le fait qu'il y ait des résiduels et que le budget n'ait pas été utilisé en totalité. M. Laforest explique que la gestion laborieuse de la pandémie pourrait être l'une des raisons qui auraient ralenti la commande du mobilier ainsi que des appareillages spécifiques. Il assure que dès cette année, un travail de communication sera fait auprès des directions d'écoles. Chaque école recevra le montant qui lui est alloué. Des relances vont être faites avant le 30 juin pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de montant résiduel.</p> <p>Sur les deux propositions qui ont été présentées, la première recommandation est celle qui a été priorisée par le service à l'élève et qui a été retenue par le comité des répartitions des ressources.</p> <p>M. Laforest suggère de passer au vote pour les deux propositions de la mesure 30810-1 suivantes :</p> <p>Proposition 1 Répartition du mandant 2021-2022 = 118 598 \$ Répartition résiduel 2020-2021 = 73 761\$ Compensation de 44 000\$ pour l'école Saint-Enfant-Jésus. Centralisation du surplus (29 000\$) restant afin de répondre aux besoins ponctuels des milieux réguliers</p>			<p>ou d'apprentissage (EHDA) ».</p>

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>Proposition 2 Répartition du mandant 2021-2022 = 118 598 \$ Répartition résiduel 2020-2021 = 73 761\$ Centralisation du surplus afin de répondre aux besoins ponctuels des milieux réguliers</p> <p>Les membres parents ont voté majoritairement pour la proposition 1.</p> <p>Mesures 30810-2 Cette mesure a pour but d'améliorer l'accessibilité des technologies de l'information et de la communication. Elle vise essentiellement à soutenir financièrement les établissements dans l'achat et à l'attribution de l'aide technologique.</p> <p>M. Laforest suggère de passer au vote en lien avec les trois propositions de la mesure 30180-2 suivantes :</p> <p>Proposition 1 Répartition du montant 2021-2022 = 554 153,00 \$ Répartition du résiduel 2020-2021 = 174 424 \$ Compensation pour les écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau pour les élèves à code 36. Sur les 174 424 \$, 45 000\$ seront répartis comme suit aux deux écoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 29 523\$ pour l'école écoles Victor-Doré • 27 286\$ pour l'école Joseph-Charbonneau <p>Les 130 000\$ restants seront répartis pour les imprévus (10 000\$). Le reste servira de compensation pour toutes les écoles ayant des élèves handicapés soit à codes 23-99.</p> <p>Proposition 2 Répartition du montant 2021-2022 = 554 153,00 \$ Répartition du résiduel 2020-2021 = 174 424 \$</p>			<p>Suivi M. Laforest : faire parvenir le résultat du vote des membres du CCSEHDAA en lien avec la répartition des montants résiduels de la mesure 30810-1 (proposition 1 a été retenue).</p>

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>Compensation pour les écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau pour les élèves à code 36. Sur les 174 424 \$, 45 000\$ seront répartis entre les deux écoles. Cependant aucune prime n'est prévue pour les écoles qui déclarent un élève handicapé.</p> <p>Proposition 3 Répartition du montant 2021-2022 = 554 153,00 \$ Répartition du résiduel 2020-2021 = 174 424 \$ Compensation pour les écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau pour les élèves à code 36. Aucune prime n'est prévue ni aucun fond pour les imprévus.</p> <p>M. Laforest souligne que la proposition 1 a été retenue au comité des répartitions des ressources avec la mention suivante : Ne pas indemniser les élèves avec un minimum de 1500\$. La compensation pour les écoles Victor-Doré et Joseph-Charbonneau est toujours de 45 000\$. Tout le reste du résiduel va dans la réserve centralisée pour faire face à tous les imprévus.</p> <p>Sur les trois propositions, les membres parents ont voté majoritairement pour la proposition 1.</p>			<p>Suivi M. Laforest : faire parvenir le résultat du vote des membres du CCSEHDAA en lien avec la répartition des montants résiduels de la mesure 30810-2 (proposition 1 a été retenue).</p>
12	<p>Présentation de Frédéric Chênevert de l'ITA - Nouvelle offre de service pour les parents (21-22)</p> <p>Le point 12 a été traité au point numéro 5 « Adoption de l'ordre du jour ».</p>			

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
13	<p>Remboursement des frais de perfectionnement et de gardiennage</p> <p>Mme Desjardins informe les membres parents que les frais de gardiennage ainsi que les frais de perfectionnement sont remboursés. Elle prévient toutefois que le remboursement de ces frais pourrait prendre un peu de temps.</p> <p>Pour plus d'information, les membres parents sont invités à consulter les documents envoyés par courriel.</p> <p>À une question sur les services de gardiennage, Mme Desjardins certifie que les frais sont couverts à raison de 15 \$ de l'heure.</p>		<p>Procédurier frais de perfectionnement_CCSEH DAA_VF</p> <p>Procédurier frais de gardiennage_CCSEHDAA_VF</p> <p>Parent CCSEHDAA_Dépôt direct_Formulaire_VF</p> <p>Facture frais de gardiennage_CCSEHDAA_VF</p>	
14	<p>Planification du calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2021-2022</p> <p>Les rencontres du CCSEHDAA seront planifiées via un Doodle.</p> <p>La prochaine rencontre sera arrêtée dans la semaine du 17 janvier 2022. Les autres rencontres se feront à la 2^e semaine de chaque mois avec possibilité de changement au besoin.</p>			
15	<p>Questions diverses</p> <p>Un membre parent s'interroge sur la suite à donner pour un point amorcé lors d'une rencontre précédente. Elle souhaiterait qu'il y ait un suivi.</p> <p>Mme Desjardins propose aux membres de lui faire parvenir leurs suggestions par courriel. Les recommandations seront transmises à Mme Coulibaly et à M. Laforest pour un éventuel rajout au prochain ordre du jour.</p>			<p>Suivi Mme Desjardins : Ajouter un point dans</p>

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>M. Laforest propose de rajouter un point à l'ordre du jour appelé « <i>Suivi du procès-verbal</i> ». Ce point pourrait être placé à l'ordre du jour après l'adoption du procès-verbal. Un état de situation sera fait en passant en revue l'ensemble des suivis.</p>			<p>les prochains ordres du jour « Suivi du procès-verbal ». Ce point sera placé à la suite du point « Adoption du procès-verbal ».</p>
11	<p>Fermeture de la séance : La séance est levée à 21 h 23.</p>			

Prise de notes : Sadia Firoud